



NUMÉRO DU DOCUMENT
(AUX FINS DE CLASSEMENT)

CM-19-06-002B

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

Saint-Épiphanie, le 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Épiphanie, tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le sixième (6^e) jour du mois de mai deux mil dix-neuf (2019), à 19h30, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents :

Messieurs les conseillers

**Vallier Côté
Abel Thériault
Guillaume Tardif
Sébastien Dubé**

Mesdames les conseillères

**Caroline Coulombe
Pâquerette Thériault**

Monsieur le maire

Renald Côté

Monsieur le conseiller Abel Thériault est arrivé en retard à la séance à 19h53.

Tous formants quorum.

Monsieur Pascal Briand de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. assiste également à la séance afin de présenter les états financiers au 31 décembre 2018.

La Direction générale, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. assiste également à la séance.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – États financiers de la Municipalité au 31 décembre 2018 par Monsieur Pascal Briand de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.
 4. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Adoption des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2018 préparé par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.
 5. Période des questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1. Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Résolution 19.05.103

2. Adoption de l'ordre du jour

Pièce CM-19-05-00A

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – États financiers de la Municipalité au 31 décembre 2018 par Monsieur Pascal Briand de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Pièce CM-19-05-021

Monsieur Pascal Briand, comptable agréé de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., procède au dépôt au Conseil municipal et dans les archives pertinentes du rapport sur les états financiers de l'organisation municipale au 31 décembre 2018.

Résolution 19.05.104

4. DEMANDE D'AUTORISATION – Adoption des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2018 préparé par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Pièce CM-19-05-021

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a été mandaté par la Municipalité de Saint-Épiphanie pour réaliser la vérification annuelle des états financiers de la Municipalité du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la pièce téléversée dans cette assemblée extraordinaire et portant la codification CM-19-05-021 est le rapport de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. portant sur les états financiers de la période citée précédemment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE dans ses conclusions, le rapport fait état :

- a) d'un excédent (surplus) au niveau de l'activité de fonctionnement de cent sept mille dollars (107 000,00 \$) pour la période couverte, et ce comparativement à soixante-neuf mille cent trente-trois dollars (69 133,00 \$) pour l'année précédente;
- b) d'un total pour l'ensemble des fonds réservés (fonds de roulement et fonds réservés) et des réserves financières (taxes spéciales pour le service incendie et pour la vidange des étangs aérés) de cent trente-neuf mille trois cent cinquante-quatre dollars (139 354,00 \$) par rapport à cent six mille cinq soixante-un dollars (106 561,00 \$);
- c) d'un surplus non-affecté de quatre cent cinquante-deux mille (452 000,00 \$);
et
- d) d'un surplus affecté de quatre-vingt trois mille dix-neuf dollars (83 019,00 \$).

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Tardif et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter tel que présenté le rapport de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. sur les états financiers de l'organisation municipale au 31 décembre 2018. Une copie dudit rapport sera transmise, par la secrétaire-trésorière adjointe, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la législation en vigueur.

5. Période des questions

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 19h50.

Résolution 19.05.105

6. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Coulombe et unanimement résolu par les membres présents du Conseil de lever la séance ordinaire à 19h52.

Monsieur Renald Côté
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Moi, Renald Côté, Maire de la Municipalité de Saint-Épiphrane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du

Québec.